LA ZONE D'ACTIVITÉ DE OULED MOUSSA EN DÉVELOPPEMENT

Une raffinerie de sucre en chantier

La zone d'activité (ZAD) de la commune de Ouled-Moussa connaît ces dernières années une expansion fulgurante. Ce qui se répercutera incontestablement à moyen terme sur le développement durable de la municipalité et de la sous-région de l'ouest de la wilaya de Boumerdès.

Des centaines de postes de travail seront mis, en effet, sur le marché du travail, mais ce sont surtout des rentrées fiscales qui permettront à la commune ex-Saint-Pierre-Saint-Paul de renflouer fortement son budget. Elle pourrait ainsi financer la modernisation du fonctionnement de la collectivité et la construction d'infrastructures.

Effectivement, plusieurs projets industriels sont en construction. Le dernier a être lancé concerne une raffinerie de sucre blanc qui produira dans moins de deux années environ 300 000 tonnes annuellement. Les travaux de génie sont d'ores et déjà en cours d'exécution dans ce complexe qui coûtera au Groupe algérien spécialisé dans l'agroalimentaire. La Belle pas moins de 7 milliards de dinars. Les équipements seront importés des pays de l'Union européenne pour permettre de fabriquer, nous dit M. Habri, chef de projet, un sucre répondant aux exigences qualitatives de l'UE.

«Le montage de ces équipements de dernière génération technologique sera réalisé par des techniciens algériens qui seront encadrés par ceux du fournisseur et le Bureau d'études», affirme M. Habri. Par ailleurs, une centrale à gaz de production électrique d'une capacité de 5 500 kva sera érigée pour donner l'autonomie relative à la consommation énergique.

Il est en effet impossible à une raffinerie de sucre en pleine production de supporter une coupure électrique. Une fois la production lancée, cette unité emploiera 250 personnes. Questionné sur d'éventuels rejets pouvant altérer l'environnement, le chef du projet assure que les rejets découlant du raffinage de la matière première, extraite de la canne à sucre en Amérique du Sud, seront recyclés pour servir de fertilisants agricoles.

Il y a lieu de rappeler que ce Groupe possède par le biais de l'une de ses filiales un complexe minotier GMD (Grands moulins Dahmani) implanté dans la même zone de Ouled Moussa qui emploie 281 personnes et qui produit quotidiennement 50 tonnes de farine, 200 tonnes de semoule et 25 tonnes de couscous.

A ce complexe minotier s'ajoute une unité de torréfaction de café de 25 tonnes/ jour. Pour en revenir à la raffinerie, avec l'entrée donc en production de la raffinerie de sucre blanc, ce sont 300 000 tonnes qui seront mises annuellement sur le marché, notamment en direction des consommateurs du centre du pays. Notre pays, en incluant d'autres unités qui seront mises également en production dans d'autres régions, pourrait à moyen terme couvrir ses besoins estimés pour l'heure à environ 1400 000 tonnes par an.

Par ailleurs, au plan régional, les observateurs de la scène économique et le monde du travail de la wilaya de Boumerdès verront, de leur côté, d'un bon œil la prise en charge par ce groupe, qui accumule une bonne expérience dans le secteur de l'agroalimentaire, des infrastructures qui seraient mises en vente et qui sont jusqu'à présent à abandon à la suite de la dissolution de l'Eriad de Corso. Cette entreprise dissoute il y a plusieurs mois possédait, rappelons-le, une batterie de silos pouvant contenir 1 250 000 quintaux de céréales, des unités de minoteries à Corso et Baghlia, des fabriques de pain et de pâtes alimentaires à Corso. «Ce serait une bonne chose pour la relance économique de la wilaya et la lutte contre le chômage», laisse entendre un élu de la localité.

Abachi L.

COUR DE JUSTICE DE SKIKDA

Les journalistes en formation chez les juges

Un cycle de formation hebdomadaire au profit de la presse locale a été initié par le parquet de Skikda. Il a débuté le 14 février et se déroulera jusqu'au 13 mars, avec au menu 9 communications présentées par les juges, les procureurs de la République et présidents des tribunaux et différentes chambres relevant de la cour.

Cette action vise à inculquer aux journalistes les règles basiques, dans leurs aspects juridique et législatif, qui fondent l'Etat de droit. C'est aussi une opportunité de débattre de la relation journalistes/justice, et des entraves rencontrées par la corporation dans l'exercice de ses fonctions, notamment en matière d'accès à l'information. Dans ce contexte, l'entrevue accordée par le président de la cour de Skikda dans son bureau s'est cristallisée sur différents points. Il n'en demeure pas moins que la discussion primordiale s'est articulée autour du rôle de la presse, en tant que quatrième pouvoir, au sein de la société. Selon l'orateur, la presse est un pouvoir qui doit justifier son indépendance et sa liberté par sa neutralité. «Il ne faut pas être une partie prenante», déclara-t-il. Il étayera également ses propos par l'énumération de différents articles de presse parus durant cette dernière décennie, se rapportant à des thèmes variés et dans lesquels les rédacteurs auraient péché par un manque d'investigations et de collecte d'informations.

Le président de la cour de Skikda ne mâche pas mes mots pour fustiger la presse en général et les dépassements dont elle peut être responsable. Les dérives journalistiques n'auraient été que l'aspect qui a retenu l'attention du président de la cour. Il accablera même la presse de n'avoir pas su redynamiser la cellule de communication de la cour. «Si on pèche par manque de communication au niveau de la cour, ce ne sera que la faute à la presse», dira-t-il, une cellule qui a été critiquée par quelques confrères du fait de son dysfonctionnement. A titre d'information, l'intervention du président de la cour ne figure pas au menu du programme, ce n'était qu'une simple rencontre amicale en l'honneur de la corporation !

Par contre, la communication du vice-président de la cour, qui s'est déroulée dans le bureau de ce dernier et portant sur «la justice», est le premier axe thématique de cette formation. Le conférencier s'attellera à définir les grandes étapes des réformes de la justice, à travers l'amendement des quatre constitutions qu'a connues le pays depuis l'indépendance. Les visions similaires ou contradictoires ayant couronné le processus de modification constaté de nos jours ont été également abordées par le conférencier. A la lumière des textes de loi, il soulignera sur la base d'un programme succinctement préétabli les trois volets de la justice, «le pouvoir judiciaire», «le découpage judiciaire» et «l'organisation judiciaire». L'orateur redéfinIra à l'assistance composée d'une vingtaine de correspondants locaux, les attributions dévolues aux juges des différentes juridictions compétentes et procureurs de la République, représentants du ministère public. Vaguement, il signalera les projets futurs du secteur de la justice à travers notamment la création de pôles régionaux traitant du crime organisé, blanchiment d'argent, contrebande… «Ce n'est qu'un projet en phase d'étude», dira-t-il.

La prochaine rencontre, prévue le 21 de ce mois, portera sur le deuxième axe : «Les juges». La communication sera présentée par le procureur général adjoint, Gafsi Amar. Outre ces deux axes cités, le cycle de formation en comporte quatre autres : «Les greffiers», «Les auxiliaires de justice», «La cour suprême» et «Délits de presse». Au total, les communications sont au nombre de 9, et seront présentées par trois procureurs généraux adjoints, deux présidents des tribunaux de Harrouche et Collo, deux présidents de chambre a la cour et deux procureurs de la République des tribunaux de Azzaba et Harrouche.

Zaïd Zoheir

Un homme et un enfant échappent à la mort

Un septuagénaire a échappé in-extremis à la mort, dans la matinée de dimanche, à la cité Aïssa-Boukerma (l'ex-Sicel), suite à une chute dans un trou d'une profondeur de deux mètres.

Son salut ne serait dû qu'à la main tendu par un passant. Le lendemain, c'est au tour d'un enfant de subir le même sort. Heureusement, les deux personnes s'en sont sorties indemnes.

Ce n'est nullement un fait banal, car il y va de la vie humaine. Le trou en question est la localisation de la conduite principale d'AEP alimentant la cité Aïssa-Boukerma, située à une quinzaine de mètres d'un dévidoir. Un trou qui a vu son diamètre s'élargir à cause d'une fuite d'eau non réparée depuis une semaine. Un habitant raconte que cette situation dure depuis six mois et les services concernés tardent à intervenir. Il se trouve, selon les explications données, que lors des pénuries d'eau, le trou qui devait être colmaté depuis longtemps est infiltré par les eaux usées. «Quand l'alimentation en eau potable est coupée, la canalisation trouée aspire les eaux usées qui, malheureusement, sont déversées à quelques mètres de là.»

Les conséquences d'apparition des MTH, maladies à transmission hydrique, ne sont pas à écarter. Détail important, les canalisations défectueuses ou obturées n'ont pas été ciblées par des projets de rénovation ou de remplacement, c'est ce qui accentue les appréhensions des citoyens. Les alertes, émanant de la société civile par le bais de correspondances adressées aux instances compétentes, en vue de l'intervention dans les délais requis, ont été multiples. L'alerte est encore donnée par voie de presse cette fois-ci.

Z. Z.

ORAN

3 840 câbles de cuivre volés en 2007

Alors qu'en 2007, environ 3 840 câbles de cuivre furent volés, le rythme semble s'accélérer en ce début d'année 2008, puisque les plaintes se multiplient dénonçant ces actes à répétition ; une situation qui devient de plus en plus inquiétante. Dans un bilan récent dressé par le commandement de la gendarmerie, l'on saura qu'entre 2006 et 2007, ce nouveau phénomène semble aller en augmentant puisqu'on enregistre une hausse de 2 010 grammes de cuivre volés en 2007.

Durant l'année écoulée, l'on apprend que le vol de ces câbles ne concerne pas uniquement le cuivre, mais également les câbles électriques (54 876,4 grammes), les câbles téléphoniques (11 178) et le cuivre (3 840). Seulement la hausse se situe au niveau de ce dernier vol, puisqu'en 2006, on avait enregistré le vol de 1 830 grammes.

Le dernier vol en date a eu lieu au mois de janvier 2008, où pas moins de 400 mètres de câble électrique en cuivre ont été subtilisés à travers plusieurs quartiers de la ville, au niveau du réseau électrique qui alimente le quartier Ibn-Sina (Petit-Lac), provoquant une coupure à près de 400 foyers.

Ces vols ont causé un important préjudice financier à la Sonelgaz. Un phénomène qui n'épargne pas la Société nationale des transports ferroviaires de la wilaya d'Oran qui a enregistré une perte estimée à 21 millions de dinars. Ces pertes représentent, nous dit-on, le vol de câbles en cuivre et autres équipements mécaniques de valeur.

Cette nouvelle pratique perpétrée souvent par des bandes spécialisées ne s'étend pas uniquement aux immeubles situés à la périphérie mais en plein centre-ville à l'exemple de la rue Larbi-Ben-M'hidi où les habitants se sont réveillés ce dimanche 17 février 2008 et ont découvert que dans la nuit des voleurs ont carrément arraché les câbles en cuivre de leur bâtiment. La prolifération de ces vols démontre que ces bandes sont de plus en plus spécialisées et activent sur commande de receleurs et semblent trouver matière à s'enrichir en ciblant les immeubles, qui, souvent par négligence, laissent leur portail ouvert durant la nuit permettant ainsi aux voleurs d'agir à leur guise. Toutefois, le problème ne réside pas uniquement dans le préjudice occasionné mais pose un problème de sécurité quant aux risques encourus suite à «l'arrachage» de certains câbles qui peuvent déclencher une catastrophe due à d'éventuelles fuites de gaz.

Amel B.

JOURNÉES D'INFORMATION SUR LES ZOONOSES

Une situation alarmante

Une journée d'information sur les maladies transmissibles à l'homme par l'animal, c'est-à-dire les zoonoses, a été organisée ce lundi au niveau de la wilaya d'Oran. Cette rencontre de sensibilisation était beaucoup plus destinée aux responsables des collectivités locales pour leur faire comprendre la situation alarmante qui existe dans la wilaya d'Oran à cause de la présence importante d'animaux errants.

Malheureusement, ils n'étaient pas nombreux à avoir fait le déplacement. Les services de la wilaya d'Oran estiment, en effet, qu'il existe 4 000 chiens errants, ce qui est un danger permanent pour les citoyens et les enfants notamment. Pour preuve, lors d'une communication sur l'évolution de la lutte antirabique de 2000 à 2007, il a été indiqué que durant cette période à Oran, il y a eu 9 décès dus à la rage et qu'il s'agissait, la plupart du temps, d'enfants. Des diapos ont étaient montrées aux participants sur les lacérations sur des visage d'enfants provoquées par des morsures de chiens.

Durant cette même période, il a été enregistré par les différents services sanitaires quelque 19 235 morsures d'animaux, soit 2 748 morsures par an. Dans 80% des cas, ces morsures sont provoquées par des chiens dont 67% sont des chiens errants, 18% par des chats et 13% par des rats. Cette évaluation a encore montré qu'à chaque campagne d'abattage de chiens errants en 2004 et en 2007, il y a eu une baisse du nombre des morsures.

En dépit de cela, l'on enregistre encore des décès de rage humaine, un taux de 100% de létalité, se désolent les médecins. Mais pour ce qui est des zoonoses de façon générale, les participants à la rencontre ont lancé une mise en garde, car le constat est l'augmentation constante de ces maladies transmissibles. Elles représentent même 25% des maladies à déclaration obligatoire. Ainsi, la rage, la leishmaniose, la fièvre boutonneuse, la leptospirose... sont en passe de devenir un véritable problème de santé publique et c'est le corps médical qui le confirme. Par ailleurs, la DSP d'Oran a en 2007 enregistré 2 408 maladies à déclaration obligatoire dont la tuberculose représente 68% des cas, la méningite 16%, les intoxications alimentaires 8%

Fayçal M.